

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 18.

La parole est à M. Yanick Paternotte.

M. Yanick Paternotte. Je vais défendre en même temps plusieurs amendements que j'ai cosignés notamment avec Dominique Tian, et qui sont relatifs à la convergence entre le public et le privé pour ce que l'on appelle dans la fonction publique le dépaysement.

M. le président. Je vous en prie.

M. Yanick Paternotte. Le dépaysement, cela consiste à donner des annuités supplémentaires à ceux qui exercent certaines fonctions hors du théâtre européen, cela concerne en particulier les pensions militaires, mais c'est aussi vrai pour les civils.

Son fondement, c'étaient, depuis la loi de 1853, les conditions de transport, qui, à l'époque, étaient effectivement un peu différentes. Les moteurs ne permettaient pas aux avions, qui n'existaient pas, de transporter les fonctionnaires dans de bonnes conditions, et les bateaux étaient largement à vapeur et au charbon.

Depuis, les choses ont changé, en particulier les bonifications pour les DOM et les TOM. On pourrait donc considérer que, dans un souci d'égalité du territoire, il serait peut-être temps d'aller vers une convergence entre public et privé pour ces primes de bonification dites de dépaysement.

Tel est l'objet des amendements n°s 18, 17 et 19. L'amendement n° 32, que je défendrai, est un amendement de repli, qui demande au Gouvernement de nous faire un rapport sur les possibilités de convergence entre public et privé d'ici à mars 2011.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Denis Jacquat, rapporteur. Comme cela vient d'être expliqué, il y a une volonté d'aller vers la convergence mais, dans le cas particulier et même si c'est une véritable question, la commission est défavorable à cet amendement car il n'y a pas eu de concertation avec l'ensemble des représentants des fonctionnaires concernés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Georges Tron, secrétaire d'État. Nous avons une approche équilibrée, monsieur Paternotte. Nous ne sommes pas dans l'immobilisme, mais notre logique n'est pas de supprimer des spécificités de la fonction publique qui nous paraissent encore justifiées.

Nous avons bien analysé l'ensemble des bonifications qui sont versées. Certaines sont injustifiées et nous revenons dessus. Des décisions ont d'ailleurs été prises en ce sens en commission des affaires sociales, vous avez d'ailleurs participé de façon régulière à ses séances. C'est le cas, vous vous en souvenez, pour les professeurs de l'enseignement professionnel, qui avaient une double assiette de cotisation. Ce n'est pas le cas pour les militaires sur les théâtres des opérations extérieures ni pour d'autres bonifications.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable à vos différents amendements.

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires sociales.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires sociales. Je comprends que, dans la situation actuelle, le Gouvernement ait un avis négatif. Je rappelle tout de même que nous avons eu de longs débats sur les retraités et la Polynésie. Il y a des avantages qui, compte tenu de l'évolution des conditions, ne sont pas acceptables par l'opinion publique. Je souhaite donc vraiment que, lors des débats budgétaires, le Gouvernement accepte de réexaminer un certain nombre d'éléments, qui relèvent plus de l'injustice que de la justice.

M. le président. La parole est à M. Yanick Paternotte.

M. Yanick Paternotte. J'ai bien entendu les éléments de réponse fournis par le Gouvernement et j'apprécie beaucoup les remarques du président de la commission des affaires sociales.

Très franchement, au moins sur les moyens de transport, il n'est pas raisonnable de s'appuyer sur une loi qui date de 1853. Au titre des avantages acquis, il serait peut-être opportun de ne rien changer pour ceux qui ont des pensions ou vont arriver à la retraite, mais on pourrait modifier les nouveaux contrats. Ne touchons pas au stock, mais réfléchissons à la question pour le flux.

Mme Martine Billard. Ce sont des hommes, pas des objets !

M. Yanick Paternotte. J'ai annoncé un amendement de repli, qui demande un rapport au Gouvernement. Je souhaite que ce soit l'occasion de travailler sur la question. On aura le temps d'organiser des concertations.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. Monsieur le secrétaire d'État, vous me permettez d'appuyer la position que vous venez de prendre ainsi que celle de M. le rapporteur.

Monsieur Paternotte, il ne s'agit plus de facilités de transport mais de l'attractivité de ces territoires. Il y a déjà eu des évolutions en ce domaine, avec la loi Jégo, la LODEOM, et une réforme progressive de la majoration de retraite dans certains territoires, puisque la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane ne sont pas concernées, majoration qui devrait disparaître d'ici à 2020 ou 2025. Si vous supprimez tout ce qui fait l'attractivité du territoire, comment voulez-vous qu'un jeune instituteur originaire de métropole soit incité à aller au fin fond de l'Amazonie guyanaise ? Ce n'est pas un problème de transport, c'est un problème de dépaysement, le fait de sortir de l'hexagone pour aller en outre-mer. C'est la même chose en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie ou même chez moi.

Les choses ont déjà été réformées sur presque tous les aspects. Les outre-mer sont d'ailleurs attaqués allègrement depuis quelque temps. Nous avons subi le rabot fiscal lors de la LODEOM. J'entends que l'on va remettre en cause un certain nombre d'avantages. Ceux concernant le photovoltaïque, qui connaît un véritable dynamisme dans nos régions, devraient être rabotés, le crédit d'impôt étant ramené à 25 %, de même que les exonérations de charges patronales sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC, et il y a déjà un plafonnement global.

Adopter en plus cette réforme régressive, c'est ne pas tenir compte du besoin d'assurer l'attractivité de certains territoires. En l'absence de concertation avec les organisations syndicales, les élus et la fonction publique elle-même, il faut être prudent. Le Gouvernement s'était engagé à faire des propositions au cours du mois de septembre, cela n'a pas été le cas. Il est donc de bonne politique et de grande sagesse de reporter cette affaire pour voir un peu plus clair.

M. le président. La parole est à M. Yanick Paternotte.

M. Yanick Paternotte. En tant que fils de militaire, j'ai vécu longtemps en Afrique, dans l'océan Indien et dans les Antilles. Je connais donc fort bien l'attractivité de ces territoires pour un certain nombre de fonctionnaires et de militaires qui n'en ont pas forcément une vision négative. Je ne peux pas accepter qu'on dévalorise à ce point le territoire guyanais, c'est une insulte faite aux Guyanais. Vous avez de la chance que votre collègue de Guyane ne soit pas là. Mais revenons à l'essentiel.

J'ai bien entendu les différentes remarques et je retire les amendements n^{os} 18, 17, 19 et 12, mais je maintiens l'amendement n^o 32, qui demande au Gouvernement de faire un rapport, si le président Méhaignerie n'y voit pas d'inconvénient.

(Les amendements n^{os} 18, 17, 19 et 12 sont retirés.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Georges Tron, secrétaire d'État. Je vous remercie, monsieur Paternotte, d'avoir retiré ces amendements.

Il faut voir avec une grande précision à quoi correspond chacune des bonifications. Ainsi, celles qui sont attachées au transport, à part les militaires, notamment dans le cas des sauts en parachute, les fonctionnaires transportés n'en bénéficient pas. Il ne faut donc pas laisser accroire qu'un fonctionnaire qui va dans un territoire d'outre-mer ou fait un déplacement à l'étranger dispose d'une bonification de cette nature.

Monsieur Méhaignerie, vous avez souligné à juste titre que quelques dispositifs n'avaient plus lieu d'être mais vous savez parfaitement que nous avons engagé la réforme de l'ITR et que le système est en train d'être radicalement modifié. Je me suis rendu il y a quelques jours en outre-mer, j'ai eu l'occasion de rencontrer les organisations syndicales, de nombreux agents. Je ne prétends pas connaître le sujet, qui est complexe et qui n'est pas dans mon domaine de compétences, mais j'ai pu entendre les spécificités qu'il fallait défendre.

Quant à l'amendement n^o 32, monsieur Paternotte, je suis assez d'accord sur le principe d'un rapport, mais j'aimerais que le titre soit modifié car, sinon, ce serait un réquisitoire. Que l'on présente quelque chose qui soit informatif, tout à fait d'accord, qui nous permette d'y voir clair, avec le plus grand plaisir, mais sans donner le sentiment que l'on est à la conclusion avant d'avoir commencé à écrire l'introduction.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Denis Jacquat, rapporteur. Le secrétaire d'État vient de faire une proposition sur la piste de la convergence, de l'équité, de la bonne entente (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*)... Nous travaillons à la défense des Français concernant les retraites et il est important qu'il y ait de l'équité.

M. Patrick Roy. La défense des plus riches !

M. Denis Jacquat, rapporteur. Je vous propose donc, monsieur Paternotte, de rectifier votre amendement en supprimant les mots « détaillant les mesures qu'il compte prendre, et le calendrier de leur mise en œuvre, afin d'aboutir à la suppression des » et de les remplacer par les mots « sur les ». Vous demanderiez ainsi que le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur les bonifications. Ainsi, tout le monde saura ce qui existe et nous pourrions ensuite discuter et faire la part des choses.

M. le président. Êtes-vous d'accord, monsieur Paternotte, pour rectifier votre amendement en ce sens ? Il tendrait à insérer un article ainsi rédigé : « Avant le 31 mars 2011, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les bonifications inscrites à l'article L.12 du code des pensions civiles et militaires. »

M. Yanick Paternotte. D'accord.

M. le président. L'amendement n^o 32 est donc ainsi rectifié.

La parole est à M. Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. Manifestement, vous étiez très jeune, monsieur Paternotte, lorsque vous êtes allé dans les outre-mer, et vous ne connaissez pas les différents territoires de nos régions. Connaissez-vous la Côte-sous-le-vent chez moi ? Savez-vous que, même pour un instituteur du coin, c'est un problème pour y aller ? Ce n'est pas stigmatiser ni insulter un territoire que de souhaiter une incitation pour en renforcer l'attractivité. C'est exactement la même chose ici dans les zones en difficulté ou les zones d'éducation prioritaire, où l'on donne quelques points de bonification.

Je vous demande donc de ne pas évoquer des souvenirs qui n'en sont pas de vrais, qui relèvent purement et simplement de la mystification et du mensonge. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Yannick Paternotte.

M. Yanick Paternotte. Monsieur le président, je souhaite que M. Lurel retire ses attaques personnelles, qui n'ont rien à voir avec le débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. – Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

(L'amendement n^o 32 rectifié est adopté.)